

2018-3770  
2019-03-12

<b>GROUPE</b>	<b>M4</b>	<b>FONGICIDE</b>
---------------	-----------	------------------

**AGROX FL FONGICIDE (SANS TEINTURE)**  
**Fongicide en pâte fluide (sans teinture) pour le traitement des semences**

Pour protéger les semences contre la pourriture pendant leur entreposage et contre la carie, la pourriture, la fonte et la brûlure après leur plantation.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET PERSONNES NON AUTORISÉES

ATTENTION: L'exposition au captane peut produire des effets à long terme sur la santé.  
Pour réduire l'exposition au minimum, suivre les directives de la présente étiquette.

PRINCIPE ACTIF :

Captane..... 30 % (minimum)

N° D'HOMOLOGATION 24684 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AGRICOLE

CONTENU NET : 20 litres

POUR USAGE POUR LE TRAITEMENT COMMERCIAL DES SEMENCES SEULEMENT

TOUTES LES SEMENCES DOIVENT ÊTRE COMPLÈTEMENT TEINTÉES D'UNE COULEUR VOYANTE  
LORS DU TRAITEMENT

Norac Concepts Inc.  
C. P. 31097  
Guelph, ON  
N1H 8K1

## PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET PERSONNES NON AUTORISÉES.** Ne jamais manipuler la matière à mains nues. Porter des gants en caoutchouc, pas en cuir ni en tissu. Éviter d'éclabousser le produit sur la peau ou sur les vêtements. Se laver à fond les mains, le visage et les bras après avoir manipulé le produit et avant de boire, manger ou fumer. Travailler dans un endroit bien aéré et porter un respirateur, des lunettes à coques et des gants lors du traitement, du brassage ou de la manipulation des semences traitées. Lors de la manipulation ou du traitement, porter des lunettes à coques et des vêtements qui couvrent entièrement les bras et les jambes pour réduire au minimum l'exposition au produit. Enlever et laver à fond les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Prendre une douche après utilisation ou après la journée de travail. En cas d'accident, enlever les vêtements contaminés et laver à fond la peau avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements et les gants avant de les réutiliser. Toujours travailler à l'écart du vent pour mélanger et charger le produit. Garder toute personne non protégée à l'écart de l'aire de travail ou des endroits tout près où le produit risque de dériver. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques lors du traitement. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement. Tout sac de semences traitées doit porter la mention suivante : « **Poison pour les humains et les animaux. Ne pas utiliser comme nourriture humaine ou animale. Vente interdite aux huileries. Cette semence a été traitée avec du captane.** » **IL FAUT** ajouter un colorant à ce produit en vue de teinter les semences conformément à la *Loi sur les produits antiparasitaires* et au *Règlement sur les semences*.

NE PAS planter des semences traitées à la main

Installations commerciales de traitement des semences

Utiliser un système de transfert fermé pour le traitement commercial des semences (dans des installations ou des unités de traitement mobiles). Par « système de transfert fermé », on entend notamment l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement en milieu fermé. Aucun transfert en milieu ouvert n'est autorisé. Lors du traitement des semences, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, des lunettes à coques latérales, des gants résistant aux produits chimiques, et un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides ou un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides.

Pour toutes les autres activités nécessitant la manipulation de semences traitées (par exemple, ensacher les semences ou empiler les sacs de semences), porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, des lunettes à coques latérales, des gants résistant aux produits chimiques et un appareil respiratoire à masque filtrant (masque antipoussières) de série N95 (au minimum) approuvé par le NIOSH et dont l'ajustement a été vérifié.

Lors du nettoyage du matériel de traitement des semences, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussures résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des lunettes à coques latérales, des gants résistant aux produits chimiques, et un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides.

Les sacs de semences traitées doivent être munis d'une étiquette sur laquelle figurent les instructions ci-dessous qui s'adressent aux travailleurs qui plantent les semences. Si les semences ne sont pas ensachées, ces instructions doivent être fournies par écrit à l'agriculteur par un autre moyen, par exemple dans un dépliant :

Pour toutes les activités nécessitant la manipulation de semences traitées (notamment planter les semences), porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes à coques latérales, et un appareil respiratoire à masque filtrant (masque antipoussières) de série N95 (au minimum) approuvé par le NIOSH et dont l'ajustement a été vérifié. La plantation des semences traitées doit être effectuée depuis une cabine fermée. Il n'est pas obligatoire de

2018-3770  
2019-03-12

porter un appareil de protection respiratoire et des gants résistant aux produits chimiques dans la cabine fermée, pourvu que celle-ci soit munie d'un dispositif de protection respiratoire équivalent (c'est-à-dire un dispositif de filtration des poussières et des brouillards et/ou un dispositif de purification des vapeurs et des gaz). Il faut toutefois en garder à portée de main dans la cabine afin de pouvoir quitter celle-ci pour effectuer l'étalonnage, l'entretien ou le nettoyage de l'équipement.

Traitement de semences à la ferme (préparation sous forme liquide) (haricots, pois chiches, maïs, lentilles, lupin, pois, soja)

Lors du traitement des semences et lors de la manipulation et de la plantation des semences traitées, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes, des lunettes à coques latérales et des gants résistant aux produits chimiques. Lors du traitement des semences, porter également un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides. Lors de la manipulation et la plantation des semences traitées, porter également un appareil respiratoire à masque filtrant (masque antipoussières) de série N95 (au minimum) approuvé par le NIOSH et dont l'ajustement a été vérifié.

#### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques.

Les semences traitées sont toxiques pour les petits mammifères sauvages.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques liées aux substances chimiques détectées dans l'eau souterraine. L'utilisation de fongicide contenant du captane dans les sites où les sols sont perméables, en particulier où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues. Il est possible de réduire la contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

Étiquetage des semences traitées

L'étiquette de tous les sacs contenant des semences traitées qui sont vendues ou utilisées au Canada doit porter l'énoncé suivant : Toxique pour les petits mammifères sauvages. Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

#### PREMIERS SOINS

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **INGESTION** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**Avis au médecin** : Ce produit contient un distillat de pétrole. Traiter selon les symptômes. Ne pas administrer de vasopresseurs (c.-à-d., épinéphrine, adrénaline, éphédrine, etc.) en raison du risque de provoquer une arythmie cardiaque.

#### NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

2018-3770  
2019-03-12

À toute heure, (613) 787-5620 **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

### **NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS**

En cas de fuite dans le contenant: Colmater la fuite, placer le contenant dans un sac en plastique résistant ou un baril et contacter Norac pour obtenir des instructions sur l'élimination (voir NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE).

En cas de déversement ou de fuite: Recueillir et absorber le liquide à l'aide d'une matière inerte (sable, argile, litière pour chat, etc.) puis placer à l'aide d'une pelle dans un contenant pour déchets scellable. Après un premier nettoyage de la surface, couvrir celle-ci (autre que de la terre) avec un détergent puis mélanger avec une petite quantité d'eau. Frotter l'endroit à l'aide d'une brosse dure, laisser reposer pendant 10 minutes puis absorber à l'aide d'une matière inerte. Placer dans un contenant à déchets à l'aide d'une pelle. En cas de déversement sur de la terre, enlever le sol jusqu'à une profondeur de 15 cm et le remplacer par de la terre fraîche. Se départir de tous les déchets, y compris la brosse dure, conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

### **ÉLIMINATION**

#### **Contenants recyclables**

Élimination du contenant : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **Emballages réutilisables (415 L et 1 000 L)**

Élimination du contenant : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance, **AGROX FL FONGICIDE (SANS TEINTURE)** pour le traitement des semences, fongicide du groupe M4. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à **AGROX FL FONGICIDE (SANS TEINTURE)** pour le traitement des semences et à d'autres fongicides du groupe M4. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides ou aux bactéricides :

2018-3770  
2019-03-12

- Dans la mesure du possible, alterner le **AGROX FL FONGICIDE (SANS TEINTURE)** pour le traitement des semences ou les fongicides du même groupe M4 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Informer NORAC CONCEPTS INC. en présence d'une baisse possible de sensibilité à AGROX FL Fongicide (sans teinture) chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Norac Concepts Inc. au 519-821-3633 ou à [www.noracconcepts.com](http://www.noracconcepts.com).

## MODE D'EMPLOI

Mélanger la quantité recommandée de **AGROX FL FONGICIDE (SANS TEINTURE)** pour le traitement des semences avec la quantité d'eau requise pour l'équipement de traitement en bouillie à utiliser.

**REMARQUE** : Les semences traitées selon la méthode utilisant la bouillie ne doivent pas être mises en sac ou empilées tant qu'elles ne sont pas sèches. **IL FAUT** ajouter un colorant à ce produit en vue de teinter les semences conformément à la *Loi sur les produits antiparasitaires* et le *Règlement sur les semences*.

## QUANTITÉ DE AGROX FL FONGICIDE (SANS TEINTURE) POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES

Haricots (mange-tout, secs, de Lima)	70 mL par 25 kg
Maïs fourrager	50 mL par 25 kg
*Maïs fourrager	*30 mL par 25 kg
Maïs sucré	85 mL par 25 kg
*Maïs sucré	*60 mL par 25 kg
Pois	70 mL par 25 kg
Soya	70 mL par 25 kg
Betteraves à sucre**	155 mL par 25 kg

\*\*Pour les semences traitées importées seulement - NE PAS traiter les semences au Canada.

**\*RESTRICTIONS** : Le produit ne doit être appliqué à ce taux que par un professionnel se servant d'un appareil qui garantit une couverture complète et uniforme.

Pour les semences traitées importées .:  
NE PAS traiter les semences de betteraves à sucre au Canada

Pour la plantation de semences importées (betterave à sucre), ajouter les instructions suivantes :

Les sacs de semences traitées doivent être munis d'une étiquette sur laquelle figurent les instructions suivantes qui s'adressent aux travailleurs qui plantent les semences. Si les semences ne sont pas

2018-3770  
2019-03-12

ensachées, les informations qui suivent doivent être fournies par écrit à l'agriculteur par un autre moyen, par exemple dans un dépliant :

Pour toutes les activités nécessitant la manipulation de semences traitées (notamment la plantation), porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes à coques latérales et un appareil respiratoire à masque filtrant (masque antipoussières) de série N95 (au minimum) approuvé par le NIOSH et dont l'ajustement a été vérifié. La plantation des semences traitées doit être effectuée depuis une cabine fermée. Il n'est pas obligatoire de porter un appareil de protection respiratoire et des gants résistant aux produits chimiques dans la cabine fermée, pourvu que celle-ci soit munie d'un dispositif de protection respiratoire équivalent (un dispositif de filtration des poussières et des brouillards et/ou un dispositif de purification des vapeurs et des gaz). Il faut toutefois en garder à portée de main dans la cabine afin de pouvoir quitter celle-ci pour effectuer l'étalonnage, l'entretien ou le nettoyage de l'équipement.

2018-3770  
2019-03-12

AGRICOLE

20 litres  
415 litres  
1 000 litres

## ÉTIQUETTE SUPPLÉMENTAIRE

### **AGROX FL FONGICIDE (SANS TEINTURE) pour le traitement des semences**

Pour protéger les semences contre la pourriture pendant l'entreposage et contre la carie, la pourriture, la fonte et la brûlure après la plantation.

POUR LES SEMENCES D'AVOINE DESTINÉES À L'EXPORTATION SEULEMENT

IL EST INTERDIT DE PLANTER CES SEMENCES AU CANADA

POUR LE TRAITEMENT COMMERCIAL DES SEMENCES SEULEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION : L'exposition au captane peut produire des effets à long terme sur la santé.  
Pour réduire l'exposition au minimum, suivre le mode d'emploi figurant sur la présente étiquette.

REMARQUE : TOUTES LES SEMENCES DOIVENT ÊTRE COMPLÈTEMENT TEINTÉES D'UNE  
COULEUR VOYANTE AU MOMENT DU TRAITEMENT.

PRINCIPE ACTIF :

Captane..... 30 %

N° D'HOMOLOGATION 24684 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Norac Concepts Inc.  
C. P. 31097  
Guelph, ON  
N1H 8K1

2018-3770  
2019-03-12

## **MISES EN GARDE**

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Ne jamais manipuler à mains nues ce produit ou les semences traitées. Éviter d'éclabousser le produit sur la peau ou sur les vêtements. Se laver à fond les mains, le visage et les bras après avoir manipulé le produit et avant de boire, manger ou fumer. Travailler dans un endroit bien aéré et porter une combinaison, un respirateur, des lunettes à coques et des gants résistant aux produits chimiques lors du traitement, du brassage ou de la manipulation des semences traitées. Enlever et laver à fond les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Prendre une douche après utilisation ou après la journée de travail. En cas d'accident, enlever les vêtements contaminés et laver à fond la peau avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements et les gants avant de les réutiliser. Toujours travailler à l'écart du vent pour mélanger et charger le produit. Garder toute personne non protégée à l'écart de l'aire de travail ou des endroits tout près où le produit risque de dériver. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale ni les étendues d'eau.

Tout sac de semences traitées doit porter la mention suivante : « DESTINÉ À L'EXPORTATION SEULEMENT. Poison pour les humains et les animaux. Ne pas utiliser comme nourriture humaine ou animale. Vente interdite aux huileries. Cette semence a été traitée avec du captane. »

NE PAS planter des semences traitées à la main

### Installations commerciales de traitement des semences

Utiliser un système de transfert fermé pour le traitement commercial des semences (dans des installations ou des unités de traitement mobiles). Par « système de transfert fermé », on entend notamment l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement en milieu fermé. Aucun transfert en milieu ouvert n'est autorisé. Lors du traitement des semences, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes, des lunettes à coques latérales, des gants résistant aux produits chimiques, et un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides ou un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides.

Pour toutes les autres activités nécessitant la manipulation de semences traitées (par exemple, ensacher les semences ou empiler les sacs de semences), porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, des lunettes à coques latérales, des gants résistant aux produits chimiques et un appareil respiratoire à masque filtrant (masque antipoussières) de série N95 (au minimum) approuvé par le NIOSH et dont l'ajustement a été vérifié.

Lors du nettoyage du matériel de traitement des semences, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussures résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des lunettes à coques latérales, des gants résistant aux produits chimiques, et un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides.

Les sacs de semences traitées doivent être munis d'une étiquette sur laquelle figurent les instructions ci-dessous qui s'adressent aux travailleurs qui plantent les semences. Si les semences ne sont pas ensachées, ces instructions doivent être fournies par écrit à l'agriculteur par un autre moyen, par exemple dans un dépliant :

Pour toutes les activités nécessitant la manipulation de semences traitées (notamment planter les semences), porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes à coques latérales, et un appareil respiratoire à masque filtrant (masque antipoussières) de série N95 (au minimum) approuvé par le NIOSH et dont l'ajustement a été vérifié. La plantation des semences traitées doit être effectuée depuis une cabine fermée. Il n'est pas obligatoire de porter un appareil de protection respiratoire et des gants résistant aux produits chimiques dans la cabine fermée, pourvu que celle-ci soit munie d'un dispositif de protection respiratoire équivalent (c'est-à-dire un dispositif de filtration des poussières et des brouillards et/ou un dispositif de purification des vapeurs et des gaz). Il faut toutefois en garder à portée de main dans la cabine afin de pouvoir quitter celle-ci pour effectuer l'étalonnage, l'entretien ou le nettoyage de l'équipement.

2018-3770  
2019-03-12

Traitement de semences à la ferme (préparation sous forme liquide) (haricots, pois chiches, maïs, lentilles, lupin, pois, soja)

Lors du traitement des semences et lors de la manipulation et de la plantation des semences traitées, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes, des lunettes à coques latérales et des gants résistant aux produits chimiques. Lors du traitement des semences, porter également un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides. Lors de la manipulation et la plantation des semences traitées, porter également un appareil respiratoire à masque filtrant (masque antipoussières) de série N95 (au minimum) approuvé par le NIOSH et dont l'ajustement a été vérifié.

#### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques liées aux substances chimiques détectées dans l'eau souterraine. L'utilisation de fongicide contenant du captane dans les sites où les sols sont perméables, en particulier où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues. Il est possible de réduire la contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

#### Étiquetage des semences traitées

L'étiquette de tous les sacs contenant des semences traitées qui sont vendues ou utilisées au Canada doit porter l'énoncé suivant : Toxique pour les petits mammifères sauvages. Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

#### PREMIERS SOINS

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

À toute heure, (613) 787-5620 **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

#### NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

En cas de fuite dans le contenant : colmater la fuite, placer le contenant dans un sac en plastique résistant ou un baril et contacter Norac pour obtenir des instructions sur l'élimination (voir NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE).

2018-3770  
2019-03-12

En cas de déversement ou de fuite : Recueillir et absorber le liquide à l'aide d'une matière inerte (sable, argile, litière pour chat, etc.) puis placer à l'aide d'une pelle dans un contenant pour déchets scellable. Après un premier nettoyage de la surface, couvrir celle-ci (autre que de la terre) avec un détergent puis mélanger avec une petite quantité d'eau. Frotter l'endroit à l'aide d'une brosse dure, laisser reposer pendant 10 minutes puis absorber à l'aide d'une matière inerte. Placer dans un contenant à déchets à l'aide d'une pelle. En cas de déversement sur de la terre, enlever le sol jusqu'à une profondeur de 15 cm et le remplacer par de la terre fraîche. Se départir de tous les déchets, y compris la brosse dure, conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

### ÉLIMINATION

**Emballages réutilisables (415 L et 1 000 L)** - Rincer à fond le contenant vide et ajouter les rinçures à l'appareil de traitement si possible ou s'en départir comme déchet conformément aux exigences provinciales. Retourner le contenant vide à l'endroit indiqué par le distributeur. Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

**Contenants non réutilisables** - Rincer à fond le contenant vide et ajouter les rinçures à l'appareil de traitement si possible ou s'en départir comme déchet conformément aux exigences provinciales. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Se départir du contenant vide conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

### AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

### MODE D'EMPLOI

Mélanger la quantité recommandée de **AGROX FL FONGICIDE (SANS TEINTURE)** pour le traitement des semences avec la quantité d'eau requise pour l'équipement de traitement en bouillie à utiliser. Utiliser un appareil qui permettra de couvrir complètement et uniformément les semences.

**REMARQUE** : Les semences traitées selon la méthode utilisant une bouillie ne doivent pas être mises en sac ou empilées tant qu'elles ne sont pas sèches. **IL FAUT** ajouter un colorant à ce produit en vue de teinter les semences conformément à la *Loi sur les produits antiparasitaires* et au *Règlement sur les semences*.

Semence	Quantité de traitement de semences AGROX FL FONGICIDE (SANS TEINTURE)
Avoine	50 mL par 25 kg